REÇU EN PREFECTURE
Le 08 octobre 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20250925-D202500316I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, , Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, , Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5) , **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Morre:** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, , **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5) , **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux** : M. Romain VIENET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Rancenay** : Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLIOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00316
Rapport n°62 - Réseau de transport Ginko - Rapport 2024 des lignes péri-urbaines

62
Réseau de transport Ginko - Rapport 2024 des lignes péri-urbaines

Rapporteur : **Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente**

	Date	Avis
Commission n°5	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Ce rapport annuel a pour objectif de retracer les principaux évènements de l'année et les chiffres-clés relatifs à l'exécution du marché pour l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko.

I. Rappel de l'organisation des lignes périurbaines

Le marché pour l'exploitation des lignes périurbaines 2018/2024 se décompose en 4 lots géographiques et un lot transversal pour les services sur réservation :

- Lot NORD : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté
- Lot EST : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté
- Lot SUD : Keolis Monts Jura
- Lot OUEST : co-traitance Keolis Monts Jura et Grosperrin Tourisme Voyages (GTV)
- Lot TAD (transport à la demande) : Transarc

Ce marché porte sur l'exploitation des services de transport suivants :

- 50 lignes se répartissant en 31 lignes régulières et 19 lignes uniquement sur réservation.
- 75 services complémentaires, nommés Diabolo, pour les collèges et lycées.
- 28 services Primaire pour les élèves de primaire scolarisés dans des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

II. 2024 : Un retour à la normale

A/ L'année 2024 : une année classique

- La fréquentation du réseau continue de progresser. L'augmentation de fréquentation est plus faible sur le réseau périurbain que sur le réseau urbain ;

- La seule exception, la ligne touristique d'Osselle. Les conditions météorologiques favorables et les travaux impactant moins le site que durant l'été 2023 expliquent sa fréquentation en hausse.

- L'offre de transport a connu quelques adaptations mineures.

B/ Les transports scolaires

- La phase de test pour équiper les élèves des services primaires de cartes billettiques de transport a débuté au printemps 2024 et s'est prolongée au premier semestre 2025.

- Le règlement de transports scolaires a été mis en place pour la rentrée scolaire 2023-2024.

C/ La dernière année des marchés d'affrètement

- 2024 a été une année consacrée au bilan des marchés arrivant à leur fin et à l'élaboration des futurs marchés d'affrètement.

- La qualité de service ainsi que les questions environnementales et sécuritaires sont prépondérantes dans la préparation des nouveaux marchés. Les indicateurs et référentiels sont adaptés à ces objectifs.

III. Les chiffres-clés de l'année 2024

- Fréquentation globale (hors services Primaire) : 1 760 052 voyages en 2024, soit une hausse de 0.5% par rapport à l'année 2023 durant laquelle 1 751 300 voyages avaient été recensés (1 598 306 voyages en 2019). La hausse de la fréquentation se ralentie : pour mémoire elle était de 12% pour l'année 2023.

- La répartition des voyages reste stable : 55.13% sur les lignes régulières et leurs S.A.D., 44.41% sur les services Diabolo et 0,46% sur les services à la demande Proxi et Proxi TGV.

- 1 405 192 km réalisés (hors services à la demande) dont 73 882 km pour les services desservant les écoles primaires et 356 854 km pour les services desservant les établissements du secondaire.

- Une offre de services à la demande en baisse de 2%, soit 123 900 courses proposées à la réservation, 25 429 courses déclenchées pour 40 492 voyages réalisés ; soit une légère baisse de 1% du nombre de voyages réalisés par rapport à 2023 et un taux de déclenchement de 20.5% qui reste stable par rapport à l'année 2023.
  L'augmentation, de près de 34 % de la fréquentation de l'ensemble de ces services, constatée depuis le début du marché d'affrètement semble se stabiliser.

- Les validations périurbaines représentent 6 % du nombre total de validations réalisées sur le réseau Ginko. L'augmentation de la fréquentation du réseau est plus importante sur le réseau urbain que périurbain. Cela s'explique par la baisse de démographie et le fait que les usagers scolaires sont majoritaires sur le réseau périurbain.

- Equipement des stations : 153 arrêts périurbains accessibles, soit 27% des arrêts périurbains Ginko. Un peu plus de 128 000 €HT investi en mobilier urbain pour l'équipement en mobilier de nouveaux arrêts et la réparation d'équipement détérioré.

- Parc : 159 véhicules Ginko (dont 140 autocars) pour réaliser l'offre de transport dans les communes périurbaines. L'ensemble du parc répond maintenant aux normes Euro6* et Euro5. Ces normes fixent les limites de rejets de polluants des moteurs à combustion : le parc de véhicules tend à être de moins en moins polluant.

- Budget :

  - Les charges s'élèvent à 8 813 088 €HT en 2024 contre 9 063 138 € HT en 2023 (7 904 160 € HT en 2019) soit une baisse de 2.76%.
    Celle-ci est à relativiser. Elle ne compense pas la hausse globale de 11,5% depuis 2019. La fluctuation des coûts résulte principalement des évolutions de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché.

  - Les recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité s'élèvent à 168 350 €, contre 187 698 € en 2023 (258 688 €HT en 2019), soit une baisse de 10 %. La tendance à la baisse des recettes directement perçues par la collectivité, constatée depuis plusieurs années, résulte du développement et de l'appropriation par les usagers des canaux de vente tels que la boutique en ligne, les distributeurs automatiques, ainsi que de l'open paiement. Les recettes de ces autres canaux, ainsi

que les recettes liées à la boutique Ginko et aux dépositaires urbains, sont perçues directement par le délégataire urbain.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

Le Secrétaire de séance,

Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Grand Besançon Métropole

Ginko
pour voyager dans le Grand Besançon

Rapport annuel 2024

Lignes périurbaines du réseau Ginko

SOMMAIRE

1. Rappel de l’organisation
2. L’ offre de transport
3. La fréquentation des services périurbains
4. Equipement des stations et le parc de véhicules
5. Bilan des réclamations
6. Bilan financier
7. Perspectives 2024 / 2025

1 – Rappel de l'organisation

ORGANISATION DES LIGNES PÉRIURBAINES

SECTEUR Nord
connexion pôle Temis

SECTEUR Est
connexion pôle Orchamps

SECTEUR Sud-Ouest
connexion pôle Micropolis

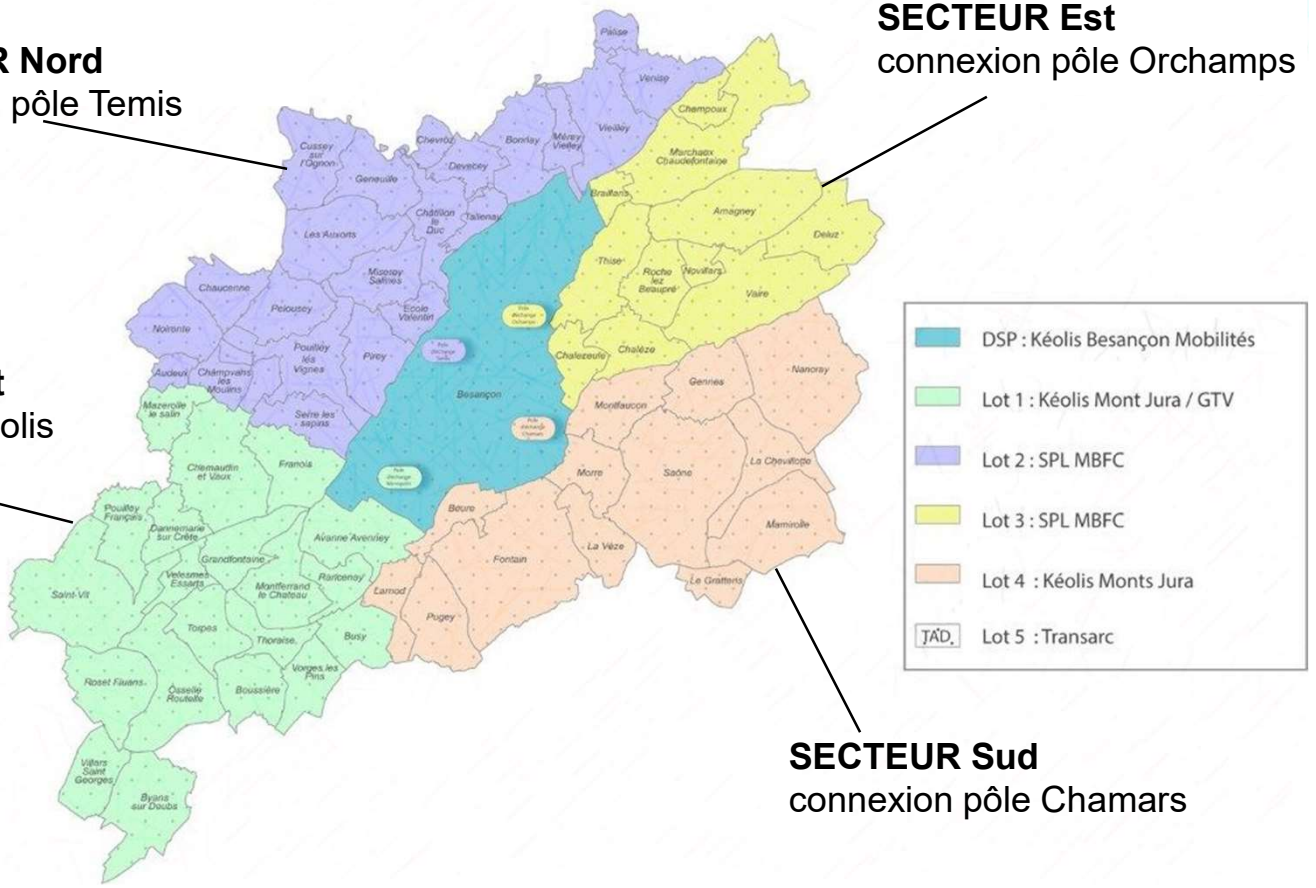

SECTEUR Sud
connexion pôle Chamars

ORGANISATION DES LIGNES PÉRIURBAINES - SUITE

Marché 2018/2024 :

- Lot NORD : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.
- Lot EST : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.
- Lot SUD : Keolis Monts Jura.
- Lot OUEST : Co-traitance Keolis Monts Jura et Grosperrin Tourisme Voyages (GTV).
- Lot TAD : Transarc

Les chiffres:

- 50 lignes dont 31 lignes régulières et 19 sur réservation.

+ 75 **services complémentaires, nommés Diabolo,** pour les collèges et lycées.

+ 28 **services Primaires** pour les élèves de primaire scolarisés dans des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

+ La ligne touristique : **Osselle Plage** en période estivale.

2 – L'offre transport

- Introduction
- Les services réguliers
- Les services sur réservation (SAD /service à la demande)
- Ginko Access
- L'intermodalité tarifaire

INTRODUCTION 2024

➢ L’année 2024 : une année « classique »

- ✓ La fréquentation du réseau continue de progresser, toutefois cette augmentation est faible pour les secteurs périphériques.
- ✓ Seule exception, la ligne touristique Osselle Plage: les conditions météorologiques favorables et des travaux impactant moins le site que durant l’été 2023 expliquent sa fréquentation en hausse.
- ✓ L’offre de transport a connu quelques adaptations mineures.

➢ Transports scolaires

- ➢ La phase de test pour équiper les élèves des services primaires de cartes billettiques de transport a débuté au printemps 2024 et s’est prolongée au premier semestre 2025.
- ✓ Le règlement des transports scolaires a été mis en place pour la rentrée scolaire 2023-2024.

INTRODUCTION 2024 - SUITE

➢ **La dernière année des marchés d'affrètement**

✓ Bilan des marchés arrivant à leur fin et élaboration des futurs marchés d'affrètement.

✓ La qualité de service ainsi que les questions environnementales et sécuritaires sont prépondérantes dans la préparation des nouveaux marchés. Les indicateurs et référentiels sont adaptés à ces objectifs.

LES SERVICES REGULIERS 2024

- Le **nombre de kilomètres réalisé en 2024 par les lignes régulières 51 à 87**, les services Diabolos (collèges et lycées) et les services RPI (Regroupement Pédagogiques Intercommunaux) s'élève à **1 405 192 km (hors TAD)** , contre 1 494 157 Km en 2023. Le réseau des lignes régulières n'ayant pas été modifié de façon significative en 2024, cette baisse de kilométrage s'explique par le fait que 2024 a été la première année complète d'application du nouveau calendrier voyageur.

- On peut noter que **les services scolaires représentent 430 736 km en 2024** (contre 481 536 Km en 2023) sur les **1 405 192 Km réalisés (hors TAD)**, soit **30 % des km réalisés en 2024**. Ce pourcentage reste stable malgré la baisse du nombre de km en raison de la diminution du kilométrage des lignes régulières.

LES SERVICES SCOLAIRES PRIMAIRES

- Les services Ginko Primaire fonctionnent uniquement en période scolaire et sont réservés aux élèves des classes maternelles et élémentaires.
- GBM dessert uniquement les écoles primaires faisant l'objet d'un regroupement pédagogique intercommunal ou particulièrement difficiles d'accès depuis certains quartiers d'une commune (héritage du Département lors des transferts de compétence).
- **Les 28 services assurent la desserte de 31 écoles primaires réparties sur 36 sites.**
- Ce service de transport est gratuit pour les élèves.

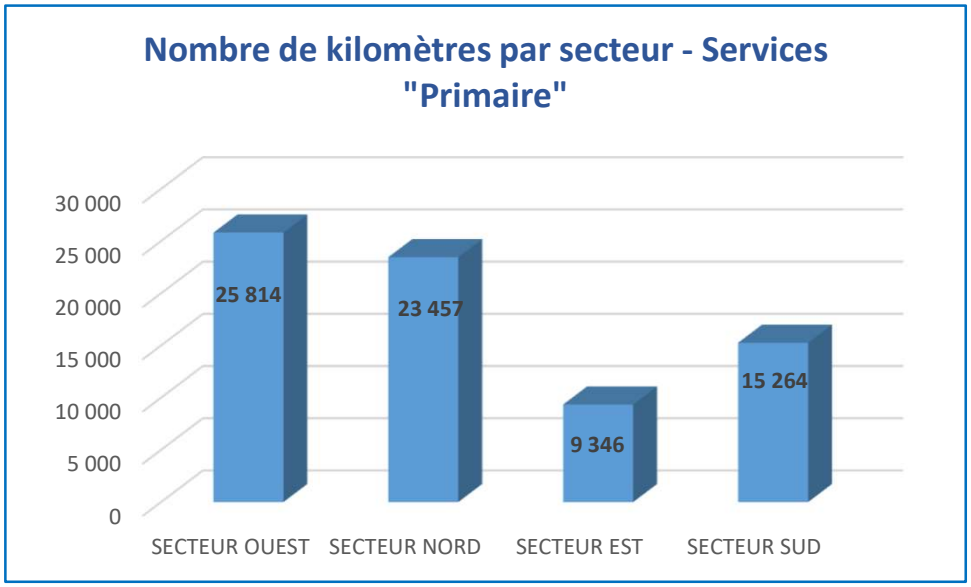

LES SERVICES DIABOLO

- Les services Diabolos fonctionnent uniquement en période scolaire.
- Ces services desservent les collèges ainsi que certains lycées ou pôles d'échanges lorsque l'offre des lignes régulières 51 à 87 ne répond pas aux besoins des collégiens et lycéens d'un secteur.
- ✓ Ils sont ouverts à tous les publics comme une ligne régulière ordinaire.
- La part plus importante des Diabolos lycée sur le secteur Sud s'explique par l'absence de desserte du lycée de secteur (Pergaud) par les lignes régulières du secteur (destinations Chamars et Micropolis) et l'impossibilité pour les élèves d'être à l'heure sans ces services spécifiques.
- Les Diabolos collège sont prépondérants sur le secteur Nord car ce dernier regroupe 4 des 11 collèges fréquentés par les collégiens périurbains (G. Pompidou, C. Girard, F. Cartannaz et A. Camus).

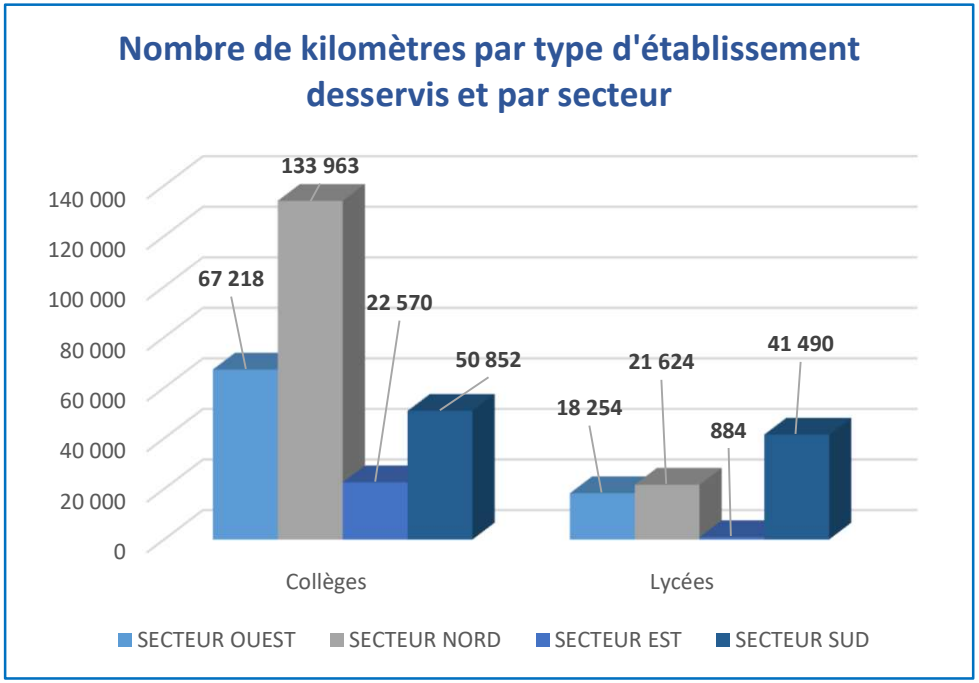

LES SERVICES SUR RÉSERVATION (transport à la demande)

Principes de fonctionnement

- Un service exploité par la société TRANSARC avec des véhicules 9 places accessibles PMR à la livrée Ginko.
- Les horaires et arrêts desservis sont définis sur les fiches horaires de ces services.
- Un SAD ne fonctionne que si au moins une réservation a été enregistrée.
- Capacité de 15 places maximum.
- Réservation par internet ou par téléphone au plus tard la veille avant 18h.
- Possibilité de réserver plusieurs trajets jusqu'à 30 jours avant le déplacement.
- Annulation au plus tard 1h avant le départ.
- Sanction de l'usager si 2 absences consécutives non justifiées.
- Tarification Ginko.

LES SERVICES SUR RESERVATION - SUITE

L'offre TAD a baissée de 2 % en 2024 avec **123 900 courses proposées à la réservation** contre 126 470 courses en 2023.

La baisse constatée est uniquement due à la différence calendaire.

L'offre sur réservation se décompose de la manière suivante :

- ✓ Des **services à la demande à destination des pôles d'échanges proposés en heures creuses** dans l'offre des lignes régulières 51 à 87.
- ✓ Des services à la demande à destination de bourg-centres et/ou de générateurs locaux (gare, centre commercial…) nommés **Ginko Proxi** (identifiés par les lettres A à O).
- ✓ Des services à la demande à destination de la gare de Besançon Franche-Comté TGV pour des correspondances sur les principales destinations, nommé **Ginko Proxi TGV**.

L'INTERMODALITE TARIFAIRE

Plusieurs conventions, signées avec la Région Bourgogne Franche-Comté, offrent des avantages tarifaires aux abonnés Ginko :

- **Convention tarification multimodale Ginko/TER** : les abonnés Ginko Pass Sésame, Pass 18-25 et Pass 4-17 sont autorisés à emprunter le TER dans le périmètre de l'agglomération (16 gares) sans coût supplémentaire ainsi que la ligne routière régionale Besançon<>Vesoul entre Besançon et Devecey. La participation de la collectivité est de 294 000 € par an au titre de cette convention.

- **Convention tarification combinée TER + GINKO :** valable sur le réseau TER Bourgogne Franche-Comté et le réseau Ginko.

  - ✓ Abonnement à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) TER Bourgogne-Franche-Comté + GINKO mensuel,
  - ✓ Abonnement à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) TER Bourgogne-Franche-Comté + GINKO annuel,

- **Convention Pass Bus Car** : valable sur les lignes Mobigo Besançon<>Vesoul et Besançon<>Pontarlier. Le titre « Pass Bus Car » est un abonnement mensuel intermodal à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) composé :

  - ✓ Abonnement MOBIGO + GINKO
  - ✓ Abonnement MOBIGO + VBUS
  - ✓ Abonnement MOBIGO + GINKO + VBUS

3-La fréquentation des services périurbains

FREQUENTATION GLOBALE 2024 (données de validation billettique hors Primaires)

- **1 760 052 voyages comptabilisés en 2024**, soit une **hausse de 0,5 %** par rapport au 1 751 299 voyages réalisés en 2023 (1 598 306 voyages en 2019)..
- La répartition reste relativement stable par rapport aux années précédentes.

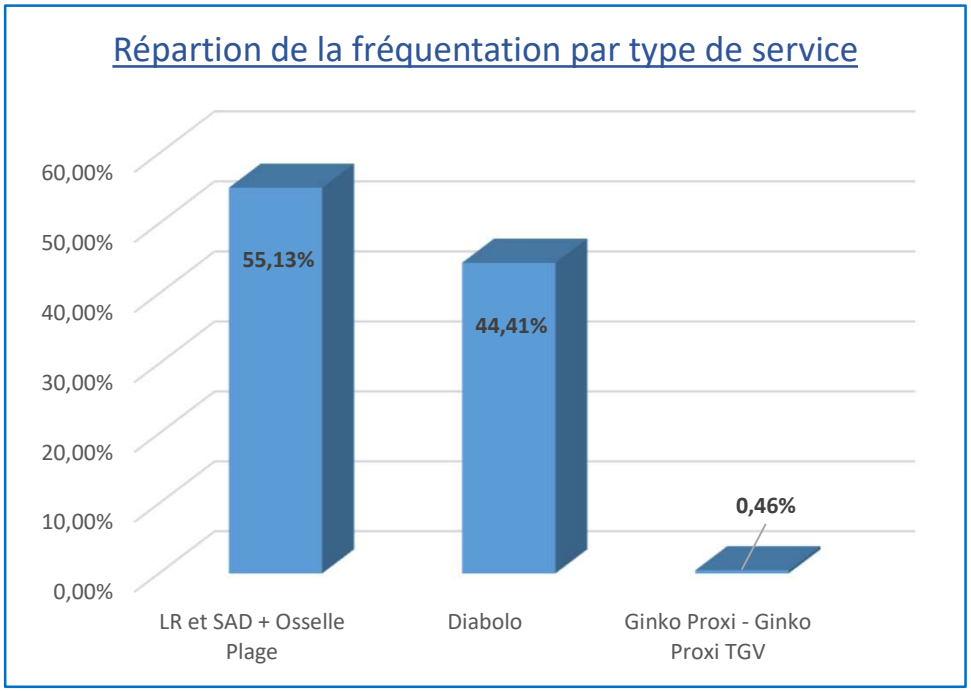

UNE FREQUENTATION ESTIVALE SATISFAISANTE

- ✓ **La ligne OSSELLE PLAGE** a vu sa fréquentation augmenter par rapport à l'été 2023.
- ✓ Les conditions climatiques favorables ainsi que des travaux de grande ampleur terminés sont certainement les principaux facteurs expliquant la hausse de fréquentation.
- ✓ Le service de sécurité mis en place les saisons précédentes a été reconduit afin de garantir la sérénité de cette ligne.

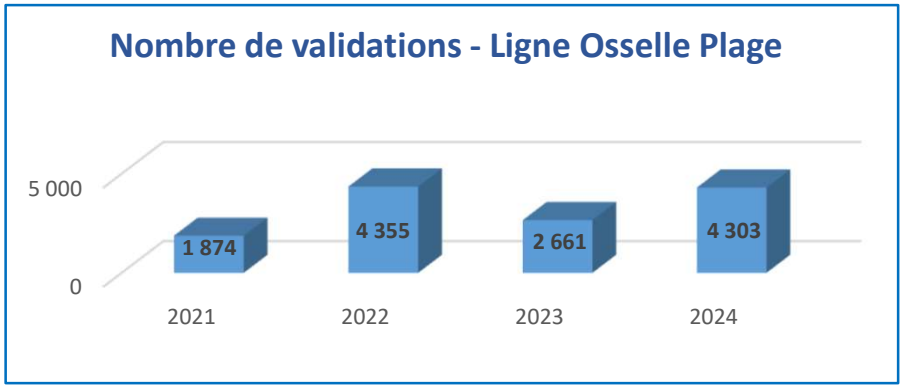

FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE (données de réservation)

- Sur les **123 900 courses proposées à la réservation en 2024**, **25 429 courses ont été déclenchées** contre 26 774 en 2022, soit une **baisse de 5 %** par rapport à l'année 2023.

- Ainsi, **40 492 voyages ont été réalisés en 2024**, soit une **légère baisse de 1%** par rapport à l'année 2023. Ils se répartissent de la manière suivante:

  - **33 273 sur les SAD des lignes régulières** (contre 34 364 en 2023).
  - **6 323 sur les lignes Ginko Proxi** exclusivement à la demande (contre 5 711 en 2023).
  - **896 sur les lignes Ginko Proxi TGV** exclusivement à la demande (contre 812 en 2023).

- L'augmentation de près de 34 % de la fréquentation de l'ensemble de ces services constatée depuis le début du marché d'affrètement semble se stabiliser.

Evolution du nombre de voyages sur réservation réalisés

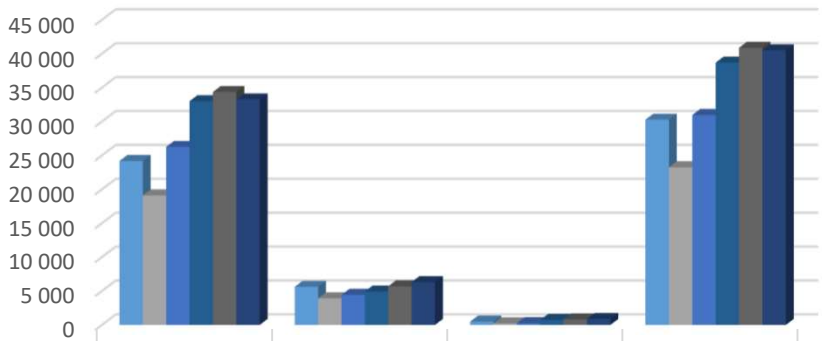

	Lignes régulières SAD	Ginko Proxi	Ginko Proxi TGV	Total
2019	24 179	5 621	482	30 282
2020	19 107	3 922	226	23 255
2021	26 259	4 437	266	30 962
2022	33 005	4 941	742	38 688
2023	34 364	5 711	812	40 887
2024	33 273	6 323	896	40 492

FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE - SYNTHESE

	Nb de courses proposées	Nb de courses déclenchées	Taux de déclenchement	Nb de voyages réalisés
2019	101 453	18 714	18 %	30 282
2020	103 000	16 700	16 %	23 282
2021	104 934	20 826	19,84 %	30 962
2022	112461	24 631	21,9 %	38 688
2023	126 470	26 774	21,2 %	40 887
2024	**123 900**	**25 429**	**20,5 %**	**40 492**

En synthèse :

- Le nombre de courses proposées est en légère baisse de 2 %.
- Le nombre de courses déclenchées est en légère baisse lui-aussi.
- Le taux de déclenchement reste stable.
- Le nombre de voyages réalisés est stable par rapport à l'année 2023. Leur répartition aussi avec 80 % des voyages réalisés entre Besançon et les communes périphériques et 20 % des voyages réalisés au sein des communes périphériques.
- L'attrait des usagers pour les SAD semble se stabiliser.

LA PART DE LA FREQUENTATION PERIURBAINE

- L'augmentation de la **fréquentation périurbaine est faible : + 0,5% pour l'année 2024.** Ceci s'explique par une baisse de la fréquentation des services scolaires (-2,6 % par rapport à l'année 2023) résultant de la baisse de la démographie.

- Les **validations périurbaines représentent 6 % du nombre total de validations** sur l'ensemble sur réseau Ginko en 2024, contre 8 % en 2023. La fréquentation du réseau urbain a connu une augmentation plus forte ce qui explique cet écart.

4-Equipement des stations
Parc de véhicule

MOBILIER URBAIN : ÉQUIPEMENT DES STATIONS

- Il existe **559 points d'arrêt dans les communes périurbaines** et on comptabilise au total **724 points d'arrêt desservis** par les lignes périurbaines si on compte les arrêts situés sur Besançon tels que les pôles d'échanges notamment.

	2024		
Type d'arrêt	**Abris**	**Poteau**	**Nu**
Total	**233**	**306**	**20**

- Ainsi, 42 % des arrêts périurbains sont équipés d'un abribus et d'un banc.
- En 2024, la collectivité a investi un peu plus de **128 000 € HT en mobilier urbain pour les communes périurbaines**. Ce mobilier a servi à l'équipement de nouveaux arrêts, au remplacement de mobilier dégradé et à la modernisation du mobilier.
- Le **nombre d'interventions suite à des faits de vandalisme est en baisse de 42 %** passant de 593 interventions en 2023 à **344 interventions en 2024**.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS

- Les travaux de mise en accessibilité des arrêts périurbains se sont poursuivis en 2024. Ils ont été programmés en fonction des requalifications de voiries et des besoins de sécurisation.
- Ce sont donc 9 arrêts répartis sur 6 communes périurbaines qui ont été rendus accessibles.
- Ainsi, 153 arrêts sur les 559 arrêts périurbains sont maintenant accessibles, soit 27 % des arrêts périurbains Ginko.

COMMUNES	ARRÊTS
Chatillon-le-Duc	Creux de Navarre
Osselle-Routelle	Plage
Roche-lez-Beauprés	Rosiers
Saône	Pôle d'échange modal
Tallenay	Vie aux loups
Venise	Jean Moulin

LE PARC DE VÉHICULES : CAPACITÉ

	KEOLIS MONTS JURA	MBFC	GTV	TRANSARC	
Autocars	53	55	23	0	
Véhicule -35 Places	2	4	3	0	
Véhicule 4-9 places	0	1	0	18	**Parc total**
TOTAL	**55**	**60**	**26**	**18**	**159**

- Achat des véhicules par les transporteurs périurbains.
- Age contractuel : 10 ans maximum (au lieu de 8 ans pour les lignes régulières et 14 ans pour les services scolaires dans l'ancien contrat).
- Un parc restreint de véhicules de petite et moyenne capacité. C'est la raison pour laquelle certaines lignes, pourtant faiblement fréquentées, sont réalisées avec des autocars classiques.
- L'ensemble de ce parc est équipé de matériel billettique (pupitres de validation pour les autocars et portables de vente et de validation pour les véhicules de moins de 35 places) et les transporteurs peuvent être sanctionnés s'ils mettent en ligne un véhicule non équipé.

LE PARC DE VÉHICULES : ÉNERGIE

NORMES	KEOLIS MONTS JURA	MBFC	GTV	TRANSARC	
Euro 6*	48	56	25	18	
Euro 5	7	4	1	0	**Parc total**
TOTAL	**55**	**60**	**26**	**18**	**159**

- Le parc de véhicule fonctionne au gazole, cependant **92,45 % des véhicules sont aux normes Euro 6* et 7,55 % sont aux normes Euro 5**, contre respectivement 92 % et 8 % en 2023.
- En cette dernière année de contrat, le renouvellement des véhicules est moins important que les années précédentes. Cela explique que la progression du verdissement de l'ensemble du parc de véhicules utilisés soit plus faible qu'en 2023.

- ✓ Les Normes Européennes fixent les limites maximales de rejets de polluants des moteurs à combustion qui s'appliquent aux véhicules neufs.
- ✓ Les normes sont différentes selon les types de moteurs et de véhicules. Pour les autobus et autocars, les dates d'entrée en vigueur sont le 1er octobre 2009 pour la norme Euro 5, le 1er janvier 2014 pour la norme Euro 6.

5- Bilan des réclamations

BILAN PAR TYPE DE RECLAMATIONS

- **490 réclamations en 2024** portant sur les lignes périurbaines ont été enregistrées contre 441 en 2023 ; soit une **augmentation de 11 %**.

- La ponctualité et le comportement conducteur restent les principaux motifs de réclamation.

- Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs:

  - ✓ Les nombreux travaux réalisés au cours de l'année ont généré des difficultés de circulation ce qui a fortement impacté les temps de parcours des lignes périurbaines.
  - ✓ L'embauche de nouveaux conducteurs ayant une méconnaissance du territoire et souvent formés rapidement, ce qui a généré des erreurs dans la réalisation des services.
  - ✓ De nouveaux usagers n'ayant pas connaissance du fonctionnement du service : ne demandant pas l'arrêt, n'ayant pas réservé le TAD, etc…

	2023	2024
PONCTUALITE	208	**266**
COMPORTEMENT CONDUCTEUR	133	**111**
INFO CLIENTELE	14	**38**
DIVERS	9	**16**
BUS COMPLET	5	**13**
HORAIRE MAL ADAPTE	30	**13**
ITINERAIRE MAL ADAPTE	29	**11**
EQUIPEMENT INFO EN STATION	2	**7**
INSECURITE CONTRÔLE	1	**6**
SITUATION PERTURBEE	5	**5**
EQUIPEMENT PROPRETE BUS	2	**3**
TARIFICATION	0	**1**
CIVISME CONVIVIALITE	3	**0**

Nombre de réclamations par motif

EVOLUTION DES RECLAMATIONS AU COURS DES MARCHÉS

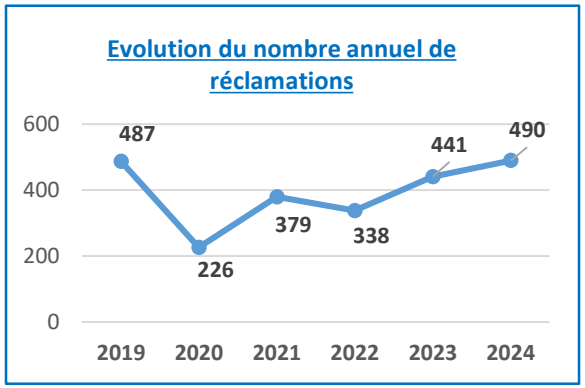

- Après la baisse constatée du nombre de réclamations consécutive à la pandémie, le nombre de réclamations est revenu à une valeur similaire à l'année 2019 qui est l'année de référence.

- La répartition en pourcentage du nombre annuel de réclamations par type de motif reste similaire chaque année des marchés d'affrètement.

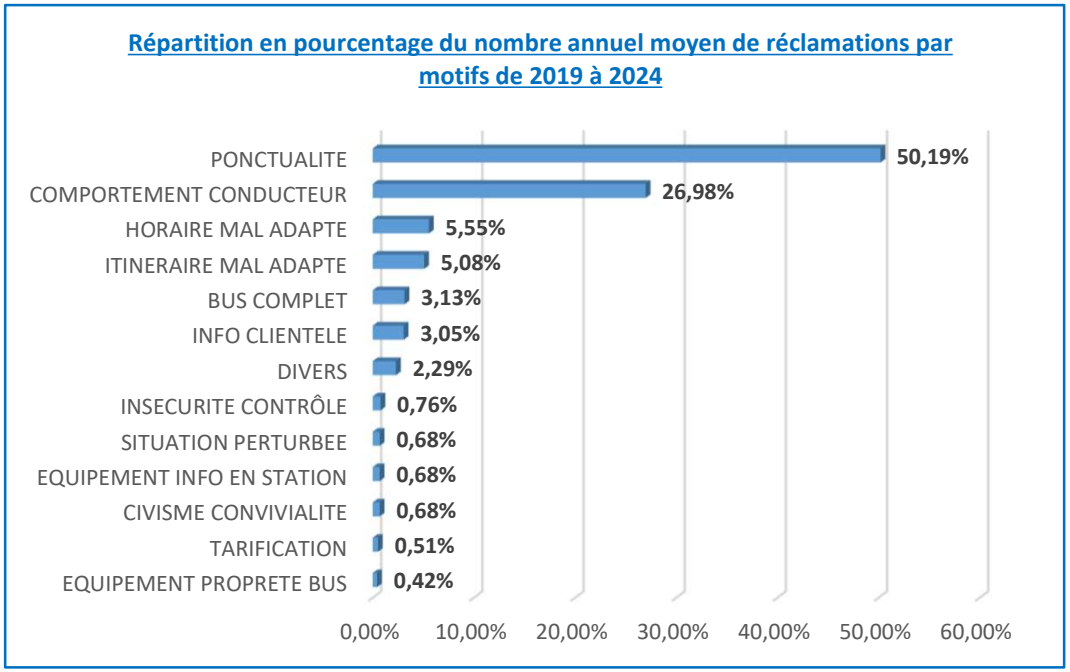

6- Bilan financier

LES CHARGES D'EXPLOITATION

- Sur la base du suivi des factures, l'exploitation des lignes périurbaines s'élève à 8 813 088 **€ HT en 2024** , contre 9 063 138 € HT en 2023. Soit une baisse de 2,76 %.
- Cette légère baisse est à relativiser. Elle ne compense pas la hausse globale de 11,5% depuis 2019. La fluctuation des coûts résulte principalement des évolutions de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché.

Charges d'exploitation en €HT

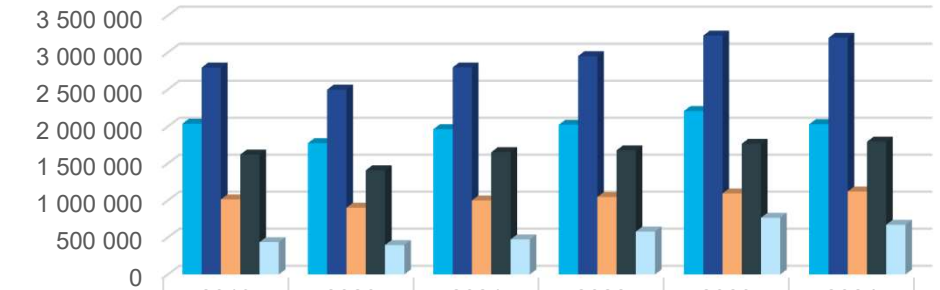

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lot 1 Sud - Ouest	2 037 455	1 774 330	1 961 636	2 023 215	2 208 676	2 030 062
Lot 2 Nord	2 796 115	2 497 441	2 797 748	2 950 826	3 227 782	3 197 069
Lot 3 Est	1 014 450	901 812	1 000 244	1 045 619	1 093 514	1 120 959
Lot 4 Sud	1 620 005	1 407 023	1 652 254	1 677 658	1 766 348	1 793 423
Lot 5 TAD	436 133	397 516	472 615	578 749	766 818	671 575

SUIVI FINANCIER DES TAD

- Le coût des services à la demande s'élève quant à lui à **671 575 € HT en 2024** ; contre 766 818 €HT pour l'année 2023, soit une **baisse de 12,45 %.**

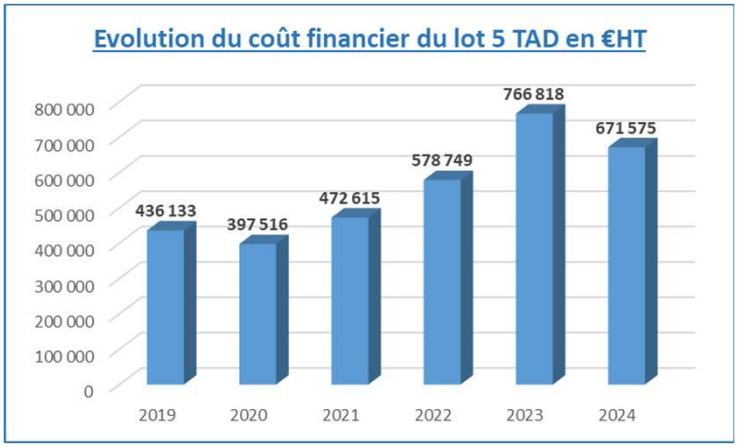

- Le coût kilométrique du transport à la demande s'élève à environ **3,10 € HT / km en 2024**. Soit une légère **hausse de 1,31 %** par rapport à l'année 2023, 3,06 € HT / km.

- L'augmentation du coût total de ces services depuis le début du marché est principalement due à la hausse d'utilisation de ces services par les usagers ainsi que par la hausse de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché. De plus un avenant a été passé pour augmenter le nombre de véhicules prévu au contrat car le parc initial ne permettait pas de couvrir la demande.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

- En 2024, les **recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité s'élèvent à 168 350 €** contre 187 698 € en 2023, soit une baisse de 10 % de ces recettes par rapport à l 'année 2023.
- La tendance à la baisse des recettes directement perçues par la collectivité est observée depuis plusieurs années. Ces recettes se reportent sur d'autres canaux de vente (la boutique en ligne ; distributeurs automatiques ; open paiement) dont l'utilisation correspond mieux aux habitudes de vie des usagers.
- Les recettes de ces autres canaux, ainsi que les recettes liées à la boutique Ginko et aux dépositaires urbains, sont perçues directement par le délégataire urbain.

	Recettes 2023	Recettes 2024
Abonnements	133 343 €	**113 615 €**
Tickets	54 355 €	**54 735 €**
Total	**187 698 €**	**168 350 €**

Année 2024	Transporteurs	Dépositaires	Total
Tickets	26 920 €	27 815 €	**54 735 €**
Abonnements		113 615 €	**113 615 €**
Total	26 920 €	141 430 €	**168 350 €**

7-Perspectives 2025 / 2026

PERSPECTIVES 2025 / 2026

- **Prise d'effet des nouveaux marchés d'affrètement à compter du 1er janvier 2025 :** l'intégralité des services scolaires urbains et non urbains intègrent les nouveaux marchés d'affrètement. Le transport à la demande, les contrôles des titres voyageurs des usagers et la gestion des dépositaires sont intégrés à la concession gérée par le délégataire urbain.

- **Mise en place de la gratuité pour tous le samedi et pour les moins de 15 ans et adaptation du règlement de transport scolaire.**

- **Déploiement de Ginko Véloparks sur l'ensemble du territoire.**

- Finalisation de **l'installation de cellules de comptage** sur l'ensemble du parc de véhicules périurbains : cela va permettre une analyse plus fine des trajets et de l'utilisation des arrêts périurbains.

- **Sécurité des points d'arrêt** : poursuite de travaux pour la sécurisation de certains points d'arrêt suite aux diagnostics réalisés. Etablissement des référentiels techniques relatifs aux arrêts des lignes régulières et scolaires.

- **Accessibilité des lignes périurbaines** : poursuite de la réalisation d'aménagements d'arrêt sur les communes et suivi de la mise en accessibilité des autocars.

- **Transports scolaires** : Mise en place des cartes billettiques pour les élèves des services Primaire et formation des accompagnateurs de ces services.

- Amélioration du **confort thermique** des voyageurs aux points d'arrêt: végétalisation d'arrêts et poursuite des tests sur le vitrage des arrêts.

- Verdissement de la flottes d'autocar: rétrofitage d'autocars à moteurs thermiques en autocars à moteurs électriques chez l'un des transporteurs, généralisation de l'usage du biocarburant HVO et mise en circulation d 'autocars hybrides thermique/électrique.

Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

La City - 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89 - Fax 03 81 87 88 08
www.grandbesancon.fr